

**D-2018/62**

**Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Adoption.**

Monsieur Marik FETOUH, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville de Bordeaux en sa qualité de collectivité publique, mais aussi d'employeur, s'est engagée en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la prévention contre toutes les formes de discrimination.

Signataire en 2013 de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, la Ville promeut, soutient et met en œuvre diverses actions visant à valoriser et renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire bordelais. Afin de rendre effectives les avancées réglementaires et mesures en faveur d'une égalité réelle en interne et dans ses relations avec les usagers, partenaires et fournisseurs, la collectivité a adopté en 2017 un plan de prévention et de lutte contre les discriminations et a engagé sa labellisation pour l'obtention du label égalité et mixité professionnelles. Ces outils, intégrés dans une démarche globale de réduction des inégalités, sont voués à s'enrichir dans une perspective d'amélioration continue.

Ainsi, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que les collectivités de plus de 20 000 habitants présentent chaque année préalablement au vote du budget la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques menées et les actions développées visant à améliorer la situation.

Ce document intègre le rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes, encadré par la loi du 12 mars 2012, qui dispose que les institutions publiques doivent rédiger dans le cadre du bilan social un rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle portant notamment sur le recrutement, la formation, les temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération et l'articulation des temps de vie.

Vous trouverez en annexe à cette délibération le rapport en matière d'égalité femmes – hommes 2017 de la Ville de Bordeaux.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **M. le MAIRE**

Monsieur l'Adjoint.

## **M. FETOUH**

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, ce rapport sur l'égalité femmes-hommes est construit en deux parties :

- tout d'abord, l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques de la collectivité ;
- et en seconde partie, l'intégration de cette même égalité dans la gestion des ressources humaines.

Les points notables pour les politiques publiques, il y en a plusieurs. Tout d'abord, il faut noter qu'il y a eu la création, en décembre dernier, d'une Mission Égalité, Diversité, Citoyenneté, dirigée par Sophie LESCURE qui est composée de 5 agents, et notamment d'une Chargée de mission à l'égalité femmes-hommes en la personne de Mahé GIRAUD.

On note également un certain nombre d'actions que vous connaissez :

- La quinzaine de l'égalité.
- La semaine des Droits des femmes qui a réuni près de 4 700 participantes et participants au début de mars dernier.

Il y a également des actions dans les politiques sectorielles, notamment en matière de Politique de la ville, de prévention de la délinquance avec une sensibilisation sur les violences de genre en partenariat avec « Remue Méninges » et « Promofemmes », des marches exploratoires genrées qui ont débuté à Bordeaux Maritime et qui ont vocation à être systématisées.

Il y a également des actions en faveur de l'insertion professionnelle avec une forte mobilisation de la Maison d'emploi. 54 % du public recherchant un emploi est un public féminin. Les clauses d'insertion qui bénéficient quasiment à égalité aux femmes et aux hommes.

Il est à noter également l'existence d'un incubateur pour les femmes entrepreneurs et les équipes mixtes.

Des actions également importantes en matière du sport au féminin avec, à la fois, une incitation à la mixité dans la gouvernance des clubs et des fédérations, mais aussi une incitation au développement de sections féminines.

Il y a également une promotion de l'égalité via la commande publique avec l'intégration d'égalité dans les critères de sélection et des conditions d'exécution pour les grandes entreprises au regard de leurs obligations en matière de RSE. Il est à noter que 4 contrats de Délégation de Service Public sont concernés à ce jour : le Casino de Bordeaux, la Base sous-marine, ainsi que deux crèches.

Sur la deuxième partie, la gestion des ressources humaines, il y a différents points que l'on peut noter, notamment différentes difficultés qui sont les mêmes qu'on retrouve dans les autres collectivités, voire dans la société dans son ensemble. Tout d'abord, une surreprésentation des femmes dans les contrats à durée déterminée, 64 % des CDD concernent les femmes, contre 21 % pour les hommes. Des filières qui sont très féminines avec des filières médico-sociales ou médico-techniques qui sont quasiment à 100 % de femmes ; des filières relativement masculines, notamment la Police municipale avec seulement 21 % de femmes ou la filière sportive avec 33 % de femmes.

Un déficit également en matière de promotion interne, 39 % de femmes contre 60 % d'hommes. C'est un effet de filières. Ce sont les filières où il y a des agents de maîtrise qui sont des filières plus masculines, qui bénéficient, en général, de cette promotion interne.

Enfin, une question qui est assez fréquente : l'écart salarial moyen est de 10 %. On est dans la moyenne nationale pour les collectivités territoriales. On a identifié trois raisons : d'abord, les primes de sujétion qui viennent compenser les contraintes subies et les risques, et qui sont plus fréquemment attribuées aux hommes. On a une femme sur sept dans la collectivité qui les touche contre un homme sur quatre. On a noté également une moyenne d'âge plus élevée pour les hommes, en catégorie A+, ce qui explique aussi les différences de salaires. Et enfin, le principal facteur, c'est le facteur du temps de travail. Les femmes ont un temps de travail qui est plus faible pour des raisons qui sont essentiellement culturelles avec un investissement dans la sphère familiale qui est plus présent chez les femmes.

Alors, pour lutter contre ces inégalités, il y a deux principaux outils qui ont été déployés : tout d'abord, le plan de lutte contre les discriminations, doté de 69 actions. Ce plan a été voté par le Conseil municipal en juin 2017. Un bilan sera présenté en juin 2018, au bout d'un an, devant le Conseil municipal afin de vous faire part de l'avancée de l'ensemble des actions qui ont été votées.

On note néanmoins des progrès d'ores et déjà avec notamment une forte mobilisation de la DRH. À titre d'exemple, on a aujourd'hui 56 % du service Recrutement qui a été formé à la lutte contre les discriminations et 37 % du service en entier avec un objectif de 100 % de formation dans les prochains mois.

L'autre outil qui a été déployé, c'est la labellisation par l'AFNOR. Pour le label « Égalité professionnelle femmes-hommes » et pour le label « Diversité », nous avons eu un premier audit d'évaluation en octobre 2017 qui a mis en évidence un certain nombre de pistes d'amélioration pour la collectivité. On aura un deuxième audit, cette fois-ci, de certification à fin 2018 pour une candidature au label début 2019.

En conclusion, je crois qu'on peut être assez fier du travail qui est en cours. On peut même dire que c'est une démarche qui inspire d'autres collectivités – on recevait notamment la Ville de Toulouse, ce matin – et qui inspire également les instances nationales puisqu'on a été contacté à plusieurs reprises, soit par le Commissariat général à l'égalité des territoires, soit par le Ministère de la Cohésion des territoires pour faire remonter un certain nombre d'actions qu'on développe dans le cadre de notre politique en faveur de l'égalité.

Voilà, je vous remercie.

## **M. le MAIRE**

Merci. Qui demande la parole ? Madame DELAUNAY.

## **MME DELAUNAY**

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, je dois dire que nous sommes très contents, d'abord que ce rapport existe. Nous serons encore plus contents d'ailleurs si nous voyons au fil des années les chiffres que je vais évoquer s'améliorer.

Je veux saluer aussi la décision du Gouvernement de faire de l'égalité hommes-femmes une priorité ou une grande cause nationale, suivant les discours, c'est différent, et c'est en fait très différent. D'autre part, je veux rendre hommage aussi au Gouvernement précédent qui a proposé, qui a fait voter deux lois tout à fait importantes dans cette égalité.

J'en profite pour saluer aussi mon voisin qui est à l'origine de la publication obligatoire parce qu'il avait fait un rapport à Madame Najat VALLAUD-BELKACEM pour que ce soit dans les obligations des collectivités territoriales. Vous voyez, il n'y a pas de mal à se faire du bien, et je partage entre nous tous les progrès qui sont faits.

Il y a, bien sûr, des points qui nous contrarient dans ce rapport, mais qui nous contrarient surtout par les faits qu'ils traduisent et par le sentiment, l'inégalité très concrète et, comme vous le dites très joliment, Monsieur Marik FETOUH, culturelle contre laquelle il faut nous élever.

Je reprends non pas vos chiffres parce que j'ai noté des chiffres différents et je viens de les vérifier, il y a beaucoup plus de femmes en CDD, 75 % de femmes en CDD contre seulement 46 % en CDI. Et là, la municipalité peut quelque chose et faire progresser cette situation.

D'autre part, un chiffre qui me paraît de peu d'instruction, c'est le pourcentage de femmes dans l'encadrement supérieur puisqu'on sait que le nombre des femmes diminue plus on monte dans l'échelle sociale, qui est actuellement de 47 %, ce qui paraît bon, mais avouons que ce n'est que sur un total de 19 salariés.

Un écart de salaire qui est toujours très choquant. Vous avez une phrase très jolie, Monsieur l'Adjoint : « Les femmes ont un écart de salaire parce qu'elles sont majoritairement dans des métiers moins rémunérateurs ». C'est un peu comme la phrase : « Les pommiers sont des arbres qui produisent des pommes, et inversement ». Eh bien, c'est contre cela qu'il faut combattre. Il faut, par la formation, par l'accession à des postes plus élevés, combattre ce pourcentage qui n'est, en effet, pas du tout positif. 16,5 % de différence de salaire, j'ai noté, et d'autre part, avec une différence considérable entre la médiane, c'est là, et la moyenne. Voilà des points tout à fait importants.

Je veux évoquer deux points ou trois points concrets et quelques petits additifs. Parmi ces points concrets, il y a un élément qui n'est pas porté dans votre rapport, et je serais très heureuse qu'il y figurât. C'est le problème du télétravail. Le télétravail, dans une délibération précédente, nous avons regretté que ceux qui en bénéficient ne soient pas un peu plus nombreux, mais il faut aussi penser à encadrer très lourdement ce télétravail et ses règles, car, malheureusement, il a tendance à favoriser la perpétuation des stéréotypes qui sont d'ailleurs bien plus que des stéréotypes, c'est-à-dire la place de la femme dans la vie familiale et dans les tâches ménagères qui, comme on le sait - cette place - ne s'améliore guère, au sens ne diminue guère, puisque nous gagnons, je crois, 8 minutes de temps domestique pour les hommes tous les 10 ans. Ce qui, quand même, ouvre des marges de progrès.

Donc, ce télétravail, moi, j'invite à ce que l'on puisse répondre quand il est de la demande des salariés, que ce souhait soit, bien sûr, bilatéral, mais aussi que l'on veille à ce que, pour la femme, ce ne soit pas d'abord la cause d'un certain isolement professionnel dont on sait qu'il est très défavorable à la progression de carrière et qu'il ne soit pas non plus en faveur, si j'ose dire, qu'il ne favorise pas les doubles journées des femmes à la maison parce qu'on considère que c'est beaucoup plus normal que la femme soit là quand soit les enfants, soit - et de plus en plus - les personnes âgées dont elles s'occupent et on considère qu'elles sont légitimement destinées à cette fonction. Donc, je voudrais en parler.

Vous signalez avec raison qu'il y a 53 % de femmes à Bordeaux, ce n'est pas ni un scoop, ni une grande particularité, mais je serais extrêmement intéressée d'avoir, et ça ne doit pas être difficile, une répartition par quartier, car il y a des quartiers plus féminins. Plus féminins, pourquoi ? Parce qu'ils sont nettement plus âgés. Et je pense bien évidemment au Grand parc et probablement à Saint-Augustin, mais je n'ai pas la confirmation des chiffres.

Deux petits additifs, concernant, d'une part, la pratique des sports. Et là, bien sûr, c'est Madame PIAZZA qui est également concernée, car cette pratique n'est pas suffisamment favorisée par, comme ça a été évoqué, les horaires d'ouverture, mais aussi par un point, et en particulier pour les femmes d'un certain âge. Vous vous rappelez que Martine AUBRY avait eu une mesure de réservation des piscines aux femmes à la destinée des populations immigrées, ce qui avait été très maladroit. Mais j'ai demandé à plusieurs reprises, et je l'avais fait par un courrier à Monsieur le Maire qu'il y ait des matinées avec une température plus élevée de l'eau des piscines pour favoriser l'activité physique chez ces personnes âgées et chez ces femmes âgées en particulier.

Le deuxième élément qui est vraiment une incidente, c'est la facilité de changement de prénom pour les personnes transes. Elle est non seulement de l'initiative de la Municipalité, mais elle est maintenant dans la Loi, et c'était une proposition de loi que j'avais proposée dans le quinquennat précédent, qui s'est transformée en un amendement, mais très positif, et je me félicite que ce soit considéré comme normal et naturel.

Je vous remercie. Monsieur Marik FETOUH, nous lirons avec un intérêt toujours croissant la progression des chiffres ou la régression des chiffres qui nous contrarient, mais nous sommes globalement très satisfaits de ce rapport. Je vous remercie.

#### **M. le MAIRE**

Merci. Pas d'autres demandes de parole ? Madame PIAZZA.

## **MME PIAZZA**

Oui, rapidement Monsieur le Maire. Je pense, effectivement, qu'il n'est plus possible de penser le sport comme un domaine réservé aux hommes. Il y a encore que 35 % de participation féminine sur les activités sportives alors que nous représentons plus de 52 % de la population. C'est encore un domaine qui connaît trop d'inégalités, pourtant la pratique du sport donne de l'assurance, une meilleure connaissance de ses propres capacités, une estime de soi accrue. Et en permettant de développer diverses qualités telles que l'équilibre, l'endurance, la force, la souplesse, il donne un sentiment d'assurance et donc, d'autonomie et de liberté pour la jeune fille et la femme. Or, nombre de jeunes filles cessent la pratique sportive vers l'adolescence. Est-ce leur choix réel ? Est-ce le fruit d'une construction sociale ? Nous y travaillons avec tous nos Présidents avec des préconisations de la Ville de Bordeaux très affichées. C'est un critère de priorité pour un financement souhaité dans l'accompagnement de nos associations sportives, au même titre que c'est un critère aussi prioritaire sur des créneaux plus adaptés à la vie de la femme. Il faut savoir qu'aujourd'hui, il y a trop de créneaux après 21 heures, et c'est compliqué pour elles. Elles ont tendance à abandonner. Des équipements de nature à les accueillir avec des vestiaires agréables, et puis, surtout, un accès éclairé puisque là aussi, nous devons travailler à faire en sorte qu'à la sortie de l'entraînement, on ne se sente pas dans des conditions de sécurité trop réduites. Voilà en quelque sorte et résumées de toutes ces actions qui sont en cours et qui font partie de ce rapport.

## **M. le MAIRE**

Madame JAMET.

## **MME JAMET**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, je voudrais aussi remercier Monsieur l'Adjoint pour ce rapport qui est très clair et on voit effectivement qu'il y a un vrai effort de la Municipalité en ce domaine. Je voudrais quand même attirer votre attention sur un point particulier, c'est la féminisation des noms de rues qui pourrait apparaître dans ce rapport puisque ça pourrait être un des indicateurs de la place de la femme sur l'espace public, et on pourrait ainsi évaluer ce qui est fait en la matière.

Aujourd'hui, on voit qu'à chaque Commission Viographie, il est difficile de faire passer des noms de femmes puisque la Commission Viographie entérine plus ou moins ce qui est déjà proposé. Je viens d'avoir la discussion avec Arielle PIAZZA et donc soit c'est une mauvaise coordination de la Commission et, vraiment, quel est notre rôle dans cette Commission pour pouvoir féminiser les noms de rues ? C'est quelque chose qu'il va falloir revoir, à mon avis, et ce n'est pas anecdotique parce que mettre des noms de femmes sur l'espace public est quelque chose qui est, à mon sens, très important pour valoriser le rôle de la femme dans notre société et arrêter d'avoir ce sentiment culturel comme quoi la femme n'a pas sa place à tel ou tel endroit.

Pratiquer du sport en donnant aussi des noms de femmes à des complexes sportifs me semble très important. Donc, il est très important, à mon avis, que vous revoyiez aujourd'hui le fonctionnement de cette Commission et voir notre marge de manœuvre pour pouvoir faire des propositions fortes et qu'elles soient après prises d'effets. Je vous remercie.

## **M. le MAIRE**

Monsieur GUYOMARC'H.

## **M. GUYOMARC'H**

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur ce qu'a évoqué Madame DELAUNAY tout à l'heure, le point précis du télétravail. Je pense que, dans le privé, les choses ont énormément avancé et évolué et sont de nature à montrer un peu l'exemple. Dans la Fonction publique d'État comme dans la Fonction publique territoriale, on se penche sur cette perspective de télétravail, avec les travaux du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale et la Direction générale de la Fonction publique, encadrer ces projets. Et nous les déclinons aussi dans une sorte de COPIL pour la collectivité où on a bien conscience qu'il ne faut surtout pas créer une nouvelle aliénation de la femme au travail. Mais je rappellerais que c'est d'abord sur la base du volontariat. C'est maximum trois jours par semaine, et que les relations avec les encadrants et la Direction sont renforcées pour éviter justement ces pièges-là.

Et puis, un détail qui a son poids, l'ergonomie des postes de travail, tant que le matériel... le matériel sera un matériel dédié et fourni. Ce n'est pas le matériel qu'on a à disposition chez soi, dans un coin de cuisine ou autre.

Je terminerai mon propos de façon plus générale, concernant la collectivité et les agents, je pense que l'an prochain, suite à la mutualisation, on aura - maintenant que le message est passé et que les contraintes sont en train de s'installer - on pourra mieux, au travers du bilan social de la collectivité, mesurer les efforts faits en matière d'égalité hommes-femmes pour nos agents de la collectivité.

Je vous remercie.

**M. le MAIRE**

Madame DELAUNAY.

**MME DELAUNAY**

Une phrase, Monsieur le Maire, pour saluer Delphine JAMET qui a évoqué très légitimement et très justement cette question de la viographie que j'avais oubliée. Je rappelle à Monsieur DAVID que je lui avais communiqué une liste de 20 noms possible, et malheureusement, deux seulement, de femmes, ont été retenus jusqu'alors. Jusqu'alors, je suis pleine d'espoir.

Deuxième point, une idée un peu saugrenue, mais qui ne l'est pas tant que ça finalement. Nous avons une Place des Grands Hommes, ce qui dit tout d'ailleurs de la mentalité qu'il y avait autrefois, car on n'imagine pas une Place des Grandes Femmes. Mais, peut-être, pourrait-on en particulier dans les nouveaux quartiers, avoir sur une place où des rues différentes convergent, une Place des femmes remarquables parce qu'on ne pourrait guère utiliser d'autres termes. Je soutiens ce projet qui pourrait plaire aux Bordelais, les faire sourire comme Madame CALMELS en ce moment, mais pas que... leur faire plaisir.

**M. le MAIRE**

Monsieur FELTESSE. L'hilarité n'avait pas la cause que vous pensiez, Madame DELAUNAY. Quand on veut respecter les femmes, on les appelle par leur prénom, déjà.

Monsieur FELTESSE.

**M. FELTESSE**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, quelques mots à mon tour. Effectivement, ce rapport est le lointain rejeton d'un rapport que j'ai pu faire pour Najat VALLAUD-BELKACEM et c'était la proposition n° 18 de faire en sorte qu'avant le vote du budget, on ait un débat sur l'égalité hommes-femmes. Je n'étais pas forcément en avance sur cette question. C'est vrai qu'il y a un éco-climat à Bordeaux sur cette question-là. Nous avons par rapport à la question du sport qu'évoquait Arielle PIAZZA, tout le travail fait par Yves RAIBAUD, notamment sur tout le sport auto-organisé, sur la question du harcèlement qui est aujourd'hui très médiatisée, et tous les travaux faits par Laetitia FRANQUET à la fois dans les transports collectifs et aussi sur le Campus, et vous-même, sous la mandature précédente, aviez signé la Charte européenne pour l'égalité entre... Charte urbaine des collectivités locales pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce rapport est effectivement de bonne facture, on voit qu'il y a une progression d'une année à l'autre.

Je me permettrai juste trois remarques sur des points pas totalement anecdotiques. D'une part, il est important de continuer à aider, loger toutes les associations en pointe sur la question du droit des femmes. Vous avez pu le faire pour certaines, moins pour d'autres parce qu'on voit bien que c'est un aiguillon absolument indispensable. Deuxième point, en lisant attentivement ce rapport, je n'ai rien lu, sauf erreur de ma part, sur la gestion du temps. Je pense que la question du Bureau des temps, à tous points de vue, ça vaut pour les problématiques des mobilités, ça vaut pour l'emploi, ça vaut aussi pour les discriminations hommes-femmes, est fondamentale. On sait bien que quand on fait des réunions de concertation de 18 heures à 20 heures, ça touche un certain public, et ça éloigne un autre public et qu'il y a des petites choses très pratiques comme ça, à faire comme ça pour que nous ayons l'ensemble de la population qui participe.

Dernier point, la question de la représentation avec deux remarques de ma part. Effectivement, sur les noms de rues, nous n'allons pas avoir le débat de manière récurrente, il y a juste une règle qui est simple à poser, qui est

que nous avons *a minima* 50 % des noms de rues dédiés aux femmes. Il ne peut pas y avoir de propositions de n'importe quelle Commission sans que ce plancher des 50 % soit respecté.

D'autre part, au niveau de la Métropole, un travail a été fait sur l'ensemble des professions. Je pense que ça vaudrait le coup de le faire aussi au niveau de l'équipe municipale. Le CNFPT propose des formations notamment sur toutes les représentations induites pour les ATSEM, et c'est quelque chose de très porteur parce qu'on voit bien que les représentations commencent très tôt dans l'âge des petits-enfants.

Voilà. Merci.

**M. le MAIRE**

Monsieur FETOUH.

**M. FETOUH**

Oui Monsieur le Maire, Chers Collègues, quelques éléments de réponse. Effectivement, Madame DELAUNAY, le pourcentage de CDD, comme je l'ai indiqué, est assez élevé. Dans le rapport, on explique que c'est quand même très lié au fait que ce sont des remplacements temporaires au niveau des établissements scolaires et des crèches et que ce sont des filières qui sont très féminisées. C'est la raison qui explique ce fort différentiel. Ça ne veut pas dire qu'on ne doit pas travailler sur la question, mais en l'occurrence, ça sera quand même, je pense, compliqué de faire changer cela.

Sur la question des rémunérations, je le redis : ce n'est pas tellement un effet de filières, et en plus les rémunérations, au niveau des filières, elles sont assez encadrées. On est plutôt sur un problème du recours au temps partiel qui est majoritairement choisi par les femmes. C'est le principal facteur qui explique la différence de salaires. Ça ne doit pas nous exonérer d'un travail aussi là-dessus, mais on est sur quelque chose qu'il est difficile de faire évoluer parce que, traditionnellement, quand on est dans une famille où il y a besoin de garder les enfants, besoin de s'occuper d'un parent malade, c'est souvent la femme qui va s'en occuper et malheureusement, pas forcément l'homme. Donc, on est face à des choses qui sont difficiles à maîtriser.

Sur la localisation des associations, l'hébergement des associations des Droits des femmes, Monsieur FELTESSE, on héberge, comme vous le savez, le Centre d'information des Droits des femmes et des familles. Et on avait également proposé un hébergement au planning familial qui n'a pas donné suite à notre proposition. Donc, je ne pense pas qu'on puisse nous faire de procès là-dessus. En tout cas, on fait beaucoup de choses.

En matière de formation par la CNFPT, on a une Convention tripartite Ville - Bordeaux Métropole et CNFPT pour justement la formation d'un nombre important d'agents et on a bien identifié les ATSEM et les agents de l'éducation comme étant des agents prioritaires en matière de formation. Ça sera présenté dans le cadre du bilan du plan de lutte contre les discriminations en juin, mais ne vous inquiétez pas, il y a un large plan de formation qui est prévu au niveau de l'ensemble des Directions de la Ville de Bordeaux.

**M. le MAIRE**

Merci. Je voudrais féliciter Marik FETOUH pour son implication dans cette cause des femmes, cette cause de l'égalité plus exactement entre les femmes et les hommes, et pour la qualité du travail accompli. Il reste encore beaucoup à faire.

Je ne ferai que deux remarques complémentaires. La première pour dire que s'il faut choisir des priorités, pour moi, la priorité absolue, c'est la lutte contre la violence faite aux femmes qui est le scandale absolu.

Deuxièmement, sur les dénominations de rues, il est beaucoup plus symbolique et beaucoup plus fort et d'usage quotidien de baptiser un pont du nom de Simone Veil que de comptabiliser si telle ou telle venelle porte un nom de femme ou un nom d'homme. Donc, je crois que nous avons fait là un acte extrêmement fort

en donnant ce nom, comme il existe un Pont Mitterrand, un Pont Chaban. Le prochain pont devra être un nom de femme aussi, si on veut observer la parité, encore qu'Aquitaine soit un nom de féminin.

Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Merci.

**MME JARTY-ROY**

Délibération 63, présentée par Monsieur Nicolas FLORIAN : Suivi pluriannuel des investissements de la Ville.

**DELEGATION DE Monsieur MARIK FETOUH**

**D-2018/108**

**Egalité et Citoyenneté. Nuit citoyenne et Appel à projet citoyen. Information.**

Monsieur Marik FETOUH, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale, la Ville de Bordeaux encourage la promotion d'une politique transversale en direction des acteurs qui agissent en faveur de l'égalité et de la citoyenneté.

Bordeaux souhaite s'associer à l'évènement du « Printemps Citoyen » et organiser la première édition de la « Nuit Citoyenne », le 28 mars 2018.

Le 28 mars, partout dans Bordeaux, toutes les citoyennes et tous les citoyens seront invités à débattre sur ce qui permet de « Faire ville ensemble ». Parce que le débat citoyen est au cœur de notre démocratie, la « Nuit Citoyenne » est l'occasion de se rencontrer et d'exprimer ses idées, avec la possibilité de voir ces dernières se transformer en réalisations concrètes. Les lieux de débats existants et les lieux de convivialité sont incités à accueillir les événements organisés, avec l'aide d'une plateforme collaborative numérique créée à cet effet ([bordeaux.nuitcitoyenne.fr](http://bordeaux.nuitcitoyenne.fr)). Bordeaux, ville citoyenne et fraternelle, entend donner une pleine visibilité à la démarche participative et à toutes celles et ceux qui « font la ville » à l'occasion de ce grand événement.

Ainsi, toute personne ou association souhaitant s'impliquer pourra proposer et organiser une rencontre sur le territoire bordelais.

A l'échelon national, les contributions issues des diverses rencontres organisées au cours du Printemps Citoyen seront restituées lors de sa clôture le 12 avril 2018.

Au niveau local, un appel à projet dont les modalités sont décrites dans le règlement de participation joint en annexe de la présente délibération, permettra la réalisation de certaines idées qui auront émergé lors de ces rencontres.

Les projets recevables feront l'objet d'ateliers de co-construction avec les services municipaux. Les projets co-construits seront présentés par leurs promoteurs en juillet prochain à l'Hôtel de Ville à l'occasion d'une soirée publique dédiée, lors de laquelle les participants pourront voter. Les présentations seront ensuite mises en ligne sur [bordeaux.fr](http://bordeaux.fr) et un vote en ligne sera organisé. Chacun des votes, en ligne et en mairie, comptera pour la moitié du résultat final. Les projets ayant obtenu le plus de voix seront soutenus, pour un montant maximum de 20 000 euros au total, après approbation en Conseil municipal de septembre 2018.

Le dispositif global fera l'objet d'une évaluation quantitative (nombre de participants, nombre de projets présentés...) et qualitative (taux de réalisation des projets, taux de satisfaction des participants...) qui seront présentées lors du Conseil municipal de février 2019 et permettront de définir les orientations de la prochaine « Nuit Citoyenne » et, le cas échéant, de réajuster le dispositif.

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE**

Pas de débat là-dessus ? Vous avez demandé qu'elle soit regroupée. C'est une information. Il n'y a pas de vote.

**MME JARTY-ROY**

Idem pour la délégation de Magali FRONZES. La délibération 110 était regroupée *a priori*.



## **Appel à projet citoyen**

### **« A vos projets Citoyens ! »**

#### **Règlement de participation**

L'appel à projet citoyen s'inscrit en prolongation de la nuit citoyenne du 28 mars 2018.  
Il permet à tous de proposer la mise en œuvre d'une idée qui aurait émergé lors des débats de cette nuit citoyenne.  
L'objectif de cet appel à projet est d'incarner le débat public en donnant à toutes et tous la possibilité d'expérimenter, d'innover, et de proposer des solutions nouvelles pour « Faire ville ensemble ».  
Un budget global de 20 000 euros est affecté à cette action.

#### **Article 1 : Calendrier de l'appel à projet**

|                         |  |
|-------------------------|--|
| 1er mai 2018 - 12h      | Remise des fiches projets, disponibles sur la plateforme numérique <a href="http://bordeaux.nuitcitoyenne.fr">bordeaux.nuitcitoyenne.fr</a> (à renvoyer aux services de la ville) ainsi que sur le site <a href="http://bordeaux.fr">bordeaux.fr</a> |
| A partir du 09 mai 2018 | Première sélection par un comité paritaire   |
| Mai et juin 2018        | Ateliers de co-construction avec les promoteurs des projets et les services municipaux concernés (1 atelier par projet)  |
| Début juillet 2018      | Présentation publique des projets réalisables  |
| Juillet 2018            | Vote citoyen   |
| Septembre 2018          | Approbation en conseil municipal   |

#### **Article 2 : Participants**

Toutes les bordelaises et tous les bordelais (citoyen, association, entreprise, ...), sans condition d'âge, peuvent soumettre un projet.



### **Article 3 : Domaines concernés**

Le projet devra s'inscrire dans la perspective de « Faire ville ensemble » et être créateur de lien social.

Il portera sur les domaines suivant :

- éducation
- solidarité
- culture
- cadre de vie
- vivre ensemble
- environnement

### **Article 4 : Eligibilité d'un projet**

Pour être éligible, le projet devra être réalisable techniquement et relever des champs de compétence de la ville.

Le projet doit en outre concourir au thème « Faire ville ensemble », et présenter un intérêt général. Son coût maximum doit être de 10 000 euros.

Un comité paritaire, composé à parité d'organiseurs des débats de la nuit citoyenne et d'agents de la ville, sera réuni sous la forme d'un jury pour examiner les idées soumises.

Le comité paritaire se prononcera sur la faisabilité des projets et en retiendra au maximum cinq.

### **Article 5 : Elaboration d'un projet**

Les projets retenus par le comité paritaire feront ensuite l'objet d'ateliers de co-construction, co-pilotés par le promoteur du projet à l'origine de l'idée et un agent de la ville référent (1 atelier par projet).

Toutes les citoyennes et tous les citoyens seront invités à participer à ces ateliers publics, qui se dérouleront entre le mois de mai et celui de juin.

### **Article 6 : Vote citoyen**

Les projets co-construits seront présentés par leurs promoteurs à l'Hôtel de ville lors d'une soirée publique dédiée, à l'occasion de laquelle les participants pourront voter.

Les présentations seront ensuite mises en ligne sur bordeaux.fr et un vote en ligne sera organisé.

La phase de vote sera décomposée en deux parties :

- 50% de votes directs lors de la présentation publique des projets
- 50% de votes par internet sur la plateforme numérique

Les votants devront tenir compte des critères d'attribution suivants :

- adéquation avec les compétences de la ville
- intérêt général
- nombre de personnes bénéficiaires
- faisabilité juridique, technique et financière
- coût de réalisation (inférieur à 10 000 euros)
- inscription dans une démarche de développement durable (environnementale, sociétale et économique)
- caractère innovant



### **Article 7 : La mise en œuvre des projets**

Les projets retenus seront proposés l'approbation du conseil municipal de septembre 2018.

### **Article 8 : Evaluation de la démarche**

Chaque projet fera l'objet d'une évaluation spécifique.

Le dispositif global sera évalué sur la base de critères :

- quantitatifs : nombre de participants, nombre de projets présentés...
- qualitatifs : taux de réalisation des projets, taux de satisfaction des participants...

Les évaluations seront présentées lors du Conseil municipal de février 2019 et permettront de définir les orientations de la prochaine Nuit Citoyenne et, le cas échéant, de réajuster le dispositif.